



Dévoilement d'un plan de mobilité estival

Mise en place de voies actives sécuritaires au parc Jean-Drapeau

Montréal, 21 juillet 2020 – La Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) entame présentement le déploiement de son plan de mobilité estival, élaboré en continuité avec le [plan de déplacements estival de la Ville de Montréal](#) et participera ainsi à la mise en réseau des parcs Montréalais entamée en juin dernier. En mettant à la disposition des visiteurs ses grands espaces publics et accessibles grâce à la création de voies actives sécuritaires, la SPJD favorise les déplacements actifs dans le contexte de la lutte contre la COVID-19 et offre une toute nouvelle expérience au Parc.

L'objectif : permettre aux gens de se déplacer de façon active en respectant les consignes de distanciation physique et découvrir d'autres facettes du parc Jean-Drapeau.

Des mesures concrètes

Le plan de mobilité estival apportera des changements notables pour les déplacements au Parc et se décline à travers plusieurs éléments.

Certains secteurs au Parc feront l'objet d'une opération de **piétonnisation à partir du 25 juillet**.

- Chemin Tour-de-l'Isle : partiellement à double sens pour permettre aux visiteurs de se rendre au musée Stewart et à La Ronde et revenir en direction du pont Jacques-Cartier, le chemin sera réservé pour la circulation piétonne et cycliste sur une grande portion.
- Chemin des Floralies : aucune circulation véhiculaire permise, place aux cyclistes et aux piétons qui souhaitent découvrir ce secteur enchanteur

Également, des mesures **d'apaisement de la circulation** seront progressivement mises en place au Parc **entre le 25 juillet et le 7 août**.

- Sur le Chemin Macdonald, le pont du Cosmos et le chemin du Chenal-Lemoyne : des dispositifs de réduction de vitesse, du marquage au sol et de la signalisation seront ajoutés afin d'assurer un meilleur partage de l'espace et la sécurité des piétons, cyclistes et automobilistes.

Des voies qui créent un continuum dans l'expérience du Parc, en toute sécurité

L'aménagement des voies actives sécuritaires consiste à reconfigurer les routes pour que les visiteurs puissent aisément accéder, à pied ou à vélo, à de multiples points d'intérêts du Parc : sentiers pédestres, collection d'œuvres d'art, installations aquatiques, jardins des Floralies, Promenade riveraine, concessions alimentaires et toutes activités des partenaires insulaires du parc Jean-Drapeau.

Diminuer l'utilisation de la voiture, encourager l'utilisation du transport actif et réaménager certains espaces de stationnements en espaces éphémères : toutes des étapes importantes pour faire un pas vers la **réappropriation des espaces publics du Parc par les citoyens**.

Un laboratoire hors du commun

Le plan de mobilité estival permettra aussi à la SPJD de tester des solutions transitoires inspirées de son Plan directeur 2020-2030 qui sera rendu public en septembre prochain. Résolument ancrée dans des valeurs de développement durable et d'innovation, cette initiative estivale consent à offrir aux citoyens une solution accessible et bénéfique de se déplacer, de découvrir et de pratiquer une activité en plein air de façon sécuritaire. C'est le moment d'adopter de saines habitudes, de voir la mobilité sous un autre œil et, pour la SPJD, d'étudier, dans une optique d'amélioration continue, les déplacements de tous les types d'utilisateurs sur son territoire.



Impact sur le stationnement et la circulation

Une stratégie de gestion des stationnements sera déployée en parallèle, afin de rationaliser et concentrer l'offre de stationnement dans certains secteurs.

Les automobilistes seront redirigés dans les stationnements périphériques, soit le P2 et le P15 pour les promeneurs du Parc, tandis que quelques autres stationnements accueilleront les visiteurs se destinant aux activités spécifiques comme la plage Jean-Doré (P4), le Musée Stewart (P7), la Ronde (P8), le Complexe aquatique (P10), la Biosphère, musée de l'environnement (P11) ou encore la paroi d'escalade (P13). Enfin, les stationnements P1, P3, P6, P9, P12 et P14 demeureront fermés.

Les promeneurs, sportifs et amateurs de la nature sont donc encouragés à apprivoiser les divers modes de transports alternatifs disponibles : transport en commun (autobus, métro, taxi collectif), Bixi, vélo, marche, etc. Dans l'éventualité où l'utilisation de la voiture serait nécessaire pour visiter le Parc, le covoiturage est à préconiser.



Renseignements

Kaven Gauthier

Conseiller, communications

514 922-2634

kgauthier@parcjeandrapeau.com